

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 18 du 21 avril 2016

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 9

ARRÊTÉ N° 1778/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG

modifiant l'arrêté n° 166/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 13 janvier 2014 portant création du cercle mixte de la légion étrangère.

Du 11 avril 2016

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

ARRÊTÉ N° 1778/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 166/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 13 janvier 2014 portant création du cercle mixte de la légion étrangère.

Du 11 avril 2016

NOR D E F E 1 6 5 0 4 2 5 A

Précédent Modificatif :

Arrêté n° 496/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 29 janvier 2014 (BOC n° 7 du 7 février 2014, texte 12).

Texte modifié :

Arrêté n° 166/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 13 janvier 2014 (BOC n° 4 du 24 janvier 2014, texte 6 ; BOEM 132.4.2, 686.4.1.1) modifié.

Référence de publication : BOC n° 18 du 21 avril 2016, texte 9.

L'arrêté n° 166/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 13 janvier 2014 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Dans l'annexe « LISTE DES UNITÉS DE GESTION. ».

Remplacer le tableau par le tableau suivant :

CERCLE MIXTE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE.
1 ^{er} régiment étranger (Aubagne).
1 ^{er} régiment étranger de cavalerie (Carpagne).
1 ^{er} régiment étranger de génie (Laudun).
2 ^e régiment étranger de génie (Saint Christol).
2 ^e régiment étranger d'infanterie (Nîmes).
2 ^e régiment étranger de parachutistes (Calvi).
3 ^e régiment étranger d'infanterie (Kourou).
4 ^e régiment étranger (Castelnaudary).
Détachement de la légion étrangère de Mayotte (Dzaoudzi).
Groupement de recrutement de la légion étrangère (Fontenay-sous-Bois).
13 ^e demi-brigade de légion étrangère (La Cavalerie - Camp du Larzac).

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Stéphane PIAT.